Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Traduction pour un particulier

Par Yanka

Bonjour,
Je suis déjà à la retraite. A titre occasionnel je fait le service de traduction et de l'interprétariat pour la justice en tant qu'une personne particulière.
Je déclare mes revenus.
Ma question : puis-je faire le service de traduction pour un particulier et établir la Note d'honoraires ?
Merci pour la réponse.